Les Infos du Mois

Numéro 81 – Mai 2015

L'événement du mois

« En mai, fais ce qu'il te plaît : participe à l'assemblée générale de la Fédé »

Vous le savez, l'assemblée générale est un moment fort et important de la vie de la Fédération. Une fois par an, c'est un rendez-vous privilégié que nous partageons ensemble : VOUS, associations locales, et NOUS, Fédération Départementale.

Au-delà des aspects légaux et démocratiques, c'est l'occasion de rassembler les associations, de revenir sur les actions menées, d'évoquer les projets à venir…

Nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 30 mai à l'auditorium du Crédit Agricole de Châteauroux
(Vous recevrez prochainement une invitation).

À cette occasion, nous aurons l'honneur d'accueillir M. Dominique MARMIER, le nouveau Président National. Il se fait d'ores et déjà un plaisir de venir dans l'Indre **à votre rencontre**.

Outre la partie statutaire (rapports d'activité et financier, rapport du commissaire aux comptes, vote de la cotisation 2016…), nous vous parlerons des orientations 2015 : le plan national d'action, le travail des commissions, le projet fédéral, l'action jeunesse…

De plus, cette année, le Conseil d'Administration a souhaité mettre en lumière vos actions… Qu'est-ce que cela veut dire ? Venez le 30 mai et vous saurez tout.

La matinée, qui aura été studieuse, se clôturera par le traditionnel buffet froid, où échanges et partages se prolongeront.

Au plaisir de vous accueillir et de passer ce moment en votre compagnie !

FAMILLES RURALES
Fédération Départementale de l'Indre

Familles rurales
Vivre mieux !
Indre

SOMMAIRE

VIE ASSOCIATIVE 3
Agenda « Près de Chez Vous » : rappel 3
Bilan des réunions cantonales 3
Déclarer vos frais kilométriques aux impôts 4
Cartes d'adhésion 2015 4
Assemblée générale de l'UDAF: mode d'emploi 5

ENFANCE 6
Réforme des rythmes scolaires et impacts sur les ASLH 6
Chaud devant : v'là l'animation itinérante de l'été 8
Réunions de secteurs loisirs enfance-jeunesse 9
Un air de vacances pour les accueils de loisirs d'avril 10
Déclaration des ALSH été 10
Info : FestimÔmes, un festival pour les enfants 10

JEUNESSE 11
Bientôt les inscriptions au rassemblement jeunesse 11
Le groupe national jeunes en campagne ! 11

PREVENTION-ÉDUCATION 12
L'agenda de mai 12

SERVICE A LA PERSONNE 13
Reconduction des ateliers de socio-esthétique 13
au public vieillissant 13
Rappel sur la législation du 1er mai : un jour férié pas comme les autres ! 13

VIE DE LA FEDERATION 14
Personnel de la Fédération 14
Hommages… 14

FONCTION EMPLOYEUR 15
Info de Pôle Emploi : du nouveau pour les Contrats Unique d'Insertion et les Contrats d'Aide à l'Emploi 15

TIENS, UNE IDEE D'ANIMATION ! 15
L'écologie forestière 15

AGENDA 16

VIE ASSOCIATIVE

AGENDA « PRES DE CHEZ VOUS » : RAPPEL

Il paraît que la Fédération est en train de boucler le prochain numéro du « Près de Chez Vous » de JUILLET-AOÛT 2015 (n°45).

On s'est laissé dire que pour faire paraître vos événements dans ce numéro, la Fédération aurait besoin de connaître vos dates de manifestations qui se dérouleront en **AOÛT et SEPTEMBRE 2015**.

À ce qu'on dit, vous pouvez envoyer vos informations **avant le 11 mai 2015,** à l'adresse suivante, amandine.divois@famillesrurales.org en mentionnant très succinctement : l'objet, la date, l'heure, le lieu, et le contact.

BILAN DES REUNIONS CANTONALES

Comme chaque année en mars, la Fédération Départementale a programmé les réunions cantonales. Ces traditionnels rendez-vous printaniers ont pour objectif de vous informer de l'actualité du Mouvement et de la Fédération Départementale. C'est également l'occasion pour les associations locales, de partager leurs projets et/ou informations avec les associations voisines.

Cette année, ces réunions ont revêtu un caractère particulier avec **l'application de la réforme territoriale qui a redéfini le découpage géographique des cantons.** En effet, treize nouveaux cantons (dont 3 sur Châteauroux) sont désormais en place.

Après réflexion au sein du Conseil d'Administration, et même si pour certains aspects géographiques le nouveau découpage pouvait nous laisser perplexe, la Fédération Départementale a retenu la nouvelle carte pour servir de support aux réunions cantonales, argumentant selon 3 points :

- Se conformer et appliquer la loi,
- Gommer les références d'anciens et de nouveaux cantons,
- Donner l'opportunité aux associations d'en rencontrer de nouvelles sur le terrain, et ainsi optimiser l'échange d'expériences.

158
participants
(175 en 2013)

82
associations locales
(88 en 2013)

10 réunions ont donc été mises en place à ARGENTON-SUR-CREUSE, LINGÉ, LUZERET, THEVET-SAINT-JULIEN, VEUIL, CLION-SUR-INDRE, SAINT-DENIS-DE-JOUHET, LINIEZ, MÂRON et CHÂTEAUROUX à la Fédération Départementale.

Au programme :

- Le nouveau ***plan d'action pour le Mouvement*** proposé par la Fédération Nationale : Familles Rurales, pourquoi ? Pour qui ? Quelles sont les valeurs qui nous réunissent ? Nos missions ?
- Valorisation de la fonction de ***représentation des familles*** par Familles Rurales dans l'Indre : et la défense des intérêts des familles alors, qu'est-ce c'est ?

Le Conseil d'Administration s'est réjoui d'accueillir de nouveaux bénévoles, et d'échanger avec des bénévoles engagés ! Il a également été marqué par la multitude et la diversité de projets et créations que vous, bénévoles, mettez en place.

Ne cachant pas sa satisfaction d'avoir vu du dynamisme, des échanges, des partages, et des débats animés, le Conseil d'Administration vous remercie chaleureusement de votre participation.

DECLARER VOS FRAIS KILOMÉTRIQUES AUX IMPOTS

Lorsque vous êtes bénévole, vous pouvez bénéficier de la réduction d'impôts, au titre des frais que vous avez personnellement engagés dans le cadre de votre activité bénévole. **Seuls les frais réels engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association sont susceptibles d'ouvrir droit à l'avantage fiscal.**

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôts :

- ✓ Seuls les responsables bénévoles impliqués dans la gestion de l'association peuvent faire ce genre de déclaration (par voie de conséquence, les membres du Conseil d'Administration).
- ✓ Le bénévole doit vous faire un écrit faisant l'état des lieux et objets des déplacements et stipuler sur l'honneur avoir renoncé au paiement de ces frais engagés : « Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ». → Voir le barème kilométrique des impôts.
- ✓ Enfin, vous retournez au bénévole l'imprimé cerfa n° 11580*03 dûment rempli : bénéficiaire des versements (Familles Rurales de ….), le donateur (le bénévole), la somme (correspondant au barème), la date et la signature.

Le reçu fiscal ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant des frais kilométriques. La somme prise se situe dans la limite des 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service COMPTABILITÉ de la Fédération Départementale au 02.54.08.71.79.

CARTES D'ADHESION 2015

À vos enveloppes, à vos timbres !

Nous vous informons que les cartes d'adhésion sont à retourner et à régler dès que possible à la Fédération Départementale *(exception faite pour les cartes vendues à l'occasion de services organisés plus tard dans l'année : Accueil de Loisirs, Bourse aux vêtements, etc.).*

Il s'agit donc de nous retourner le volet « Fédération » accompagné de la somme de 17 € par carte d'adhésion, par chèque à l'ordre de Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Indre (FRDFI.).

Nous vous remercions également de bien vouloir nous retourner les cartes non vendues, annulées ou non renouvelées, afin que nous puissions mettre à jour le listing des abonnés à la revue « Vivre Mieux ».

IMPORTANT : Il est important de bien remplir les cartes d'adhésion (situation familiale, enfants mineurs, enfants handicapés majeurs, etc…). En 2015, l'UDAF de l'Indre versera une subvention aux associations locales Familles Rurales. Cette subvention est calculée en fonction des déclarations faites sur la composition des familles adhérentes.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service COMPTABILITÉ de la Fédération Départementale au 02.54.08.71.79.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UDAF: MODE D'EMPLOI

Nous vous informons (ou rappelons) que chaque année, l'U.D.A.F. invite toutes les associations de l'Indre adhérentes à son assemblée générale.

Les Associations Familles Rurales de l'Indre sont agréées par l'UDAF de l'Indre (Union Départementale des Associations Familiales). De fait, chaque année, les associations locales sont invitées à adresser à l'U.D.A.F. dans les meilleurs délais, et au plus tard après le déroulement de l'assemblée générale annuelle : ***le compte rendu du rapport d'activité et financier de l'année précédente, ainsi que la composition du Bureau.***

Au fil d'appels ou de rencontres, vous êtes nombreux à nous fait part de vos interrogations quant au fonctionnement du scrutin. Comme l'an dernier, voici le mode d'emploi :

LISTE ES ADHÉRENTS

Vous allez recevoir (ou avez reçu) un arrêté s'intitulant « Liste des adhérents arrêtée le 31 décembre 2014 pour l'année de vote 2014 » en double exemplaire précisant le nombre de suffrages de votre association.

Ne vous étonnez pas si vous constatez un nombre d'adhérents légèrement inférieur, car les critères d'adhésion de l'UDAF ne sont pas les mêmes que pour Familles Rurales. *Par exemple, l'UDAF ne prend pas en compte les célibataires ou les concubins sans enfants.*

Vous devez retourner un exemplaire dûment complété (nom du Président, date et signature), et conserver le second. Vous n'avez pas à transmettre la liste détaillée des adhérents.

POUVOIR ET MANDAT

Si votre association est ***PRÉSENTE*** à l'assemblée générale :

- *Elle est représentée par une personne (généralement son Président ou un administrateur)*
- *Le POUVOIR est signé du Président suite à un Conseil d'Administration et précise le nom et la fonction de la personne qui sera présente.*

▶ ***ENVOYEZ ALORS LE POUVOIR COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ À L'UDAF.***

Si votre association est ***ABSENTE*** à l'assemblée générale :

- *Vous avez la possibilité d'utiliser le document « MANDAT » pour autoriser une AUTRE ASSOCIATION à voter au nom de votre Association Familiale en indiquant son nom sur ce dernier (en vous assurant qu'elle sera bien présent à l'assemblée générale de l'UDAF)*
- *Vous NE POUVEZ PAS mentionner votre fédération ou l'identité (nom et prénom) de la personne de l'autre association*
- *Le MANDAT est signé du Président suite à un Conseil d'Administration et précise le nom de l'association désignée*
- *Chaque Association n'est pas limitée dans le nombre de mandats dès lors qu'elle le reçoit d'une autre Association Familles Rurales*

▶ ***RETOURNEZ ALORS LE MANDAT COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ A L'UDAF.***

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Chargée de Territoire au 02 54 08 71 71 ou directement l'UDAF de l'Indre au 02 54 60 45. 96.
Service « DVAF » - 40 bis avenue Pierre de Coubertin - B.P. 44 - 36001 CHÂTEAUROUX CEDEX

ENFANCE

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET IMPACTS SUR LES ASLH

La DDCSPP, la CAF et l'Inspection Académique ont organisé en avril, 3 demi-journées d'informations et d'échanges sur les impacts de la réforme pour nos structures.

En bref : quels impacts pour nos ALSH ?

Une procédure de déclaration modifiée :

Pour les

Périscolaires & Mercredis

- **Les accueils de loisirs périscolaires** sont dorénavant déclarables une seule fois à l'aide de la **fiche unique de déclaration** (logiciel TAM), au minimum 8 jours avant le premier jour d'accueil.
  En clair : vous n'aurez plus besoin d'effectuer une déclaration initiale et une fiche complémentaire, les deux étant regroupées sur la fiche unique de déclaration.
- **Les mercredis après-midi sont maintenant des accueils périscolaires** : vous devez donc les déclarer (pour la rentrée 2015-2016) de la même manière que le périscolaire et sur la même fiche. Vous pourrez donc adopter les **mêmes quotas d'encadrement** qu'en périscolaire. ***Les documents et procédures CAF ne changeront pas avant le 1er janvier 2016.***
- **Cela ne modifie en rien la possibilité d'avoir deux gestionnaires différents sur les temps périscolaires** comme cela se pratique déjà sur certaines communes :
  - → *1 déclaration périscolaire hors mercredi après-midi (par la commune par exemple)*
  - → *1 déclaration périscolaire pour les mercredis après-midi (par l'association par exemple).*

Pour les

TAP & Périscolaires

- **À ce jour, le logiciel d'application des déclarations ne permet pas une déclaration en tant que telle des TAP (Temps d'activités périscolaire). Pour les associations gestionnaires à la fois des TAP et du périscolaire, la consigne de la DDCSPP jusqu'à nouvel ordre est la suivante :**
  - → ***Déclarer via TAM sur la ligne « périscolaire » le nombre d'enfants maximum accueillis par les TAP.***
  - → ***Préciser en « observation » le nombre d'enfants réellement accueillis en périscolaire*.**

Pour tous les autres

- **Pour les autres temps d'accueil (petites vacances et été), la procédure ne change pas**.
- **De nouveaux termes et un code couleur pour les FC (Fiches Complémentaires)**
- Afin d'assurer une identification sans erreur de chaque fiche complémentaire, une « clef » sera ajoutée à la fin du numéro de fiche initiale. Sa structure sera la suivante :
  → *un tiret ;*
  → *une lettre spécifiant la période ;*
  → *un numéro* identifiant la FC dans cette période.

  Exemple de n° complet : 0540051SV000212-J01

Période	Code
Périscolaire	E
Mercredi	M
Samedi	S
Dimanche	D
Autres jours	Z
Toussaint	T
Noël	N
Hiver	H
Printemps	P
Juillet	J
Août	A
Trimestre	Q

- Les fiches complémentaires ont aussi un code couleur :
  → *Violette : non enregistrée ou en cours de saisie*
  → *Bleue : Déposée*
  → *Bleu avec astérisque* : déposée mais comportant une alerte (ratio effectifs/intervenants/ intervenants non réglementaire ou taux d'intervenant qualifié)*
  → *Rose : fiche contrôlée comme insuffisante*
  → *Orange : fiche contrôlée comme non conforme*
  → *Rouge : fiche contrôlée et annulée, interdite ou dont le local est fermé*

<u>La dotation globale sous condition</u> :

→ **Les municipalités devront pour la rentrée 2015-2016 présenter un Projet Educatif Territorial pour bénéficier du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des activités périscolaires**.

Pour rappel, ce fonds mis en place en 2013 octroie aux communes 50 € par écolier et par an. 40 euros viennent s'ajouter pour les enfants scolarisés dans les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine dite « cible », ou à la dotation de solidarité rurale.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements : 02 54 08 71 71.
N'hésitez pas à vous rapprocher de votre directeur(trice) d'Accueil

CHAUD DEVANT : V'LÀ L'ANIMATION ITINÉRANTE DE L'ÉTÉ

Souhaitant varier les propositions, cette année le choix d'une initiation à une discipline sportive est venue naturellement, l'an passé ayant été consacré aux arts littéraires et au théâtre.

Cette année : place à la CAPOEIRA ! Olé !

La Capoeira est un art de la culture brésilienne mêlant à la fois danse et art de combat. Son origine ? La lutte des esclaves contre leur maîtres. Jeu, lutte, danse, art, sport, musique, la capoeira mêle toutes ces disciplines.

Son enseignement se développe surtout dans les zones urbaines, il est encore aujourd'hui difficile pour les jeunes ruraux de pouvoir y accéder.

Avec Familles Rurales, c'est possible !

L'Accueil de Loisirs devra prendre contact avec l'intervenant afin de définir le programme de la journée.

- ***Plusieurs propositions peuvent être envisagées :***
  - Un groupe de 10 à 20 jeunes sur une journée complète, de **8 à 12 ans.**
  - Deux groupes de 10 à 20 enfants à tour de rôle : **5-7 ans et 8-12 ans.**

- ***Au programme :***
  - Apprentissage des positions de base de la capoeira
  - Apprentissage des chants de la capoeira et initiation aux instruments : pendeiro, atabaque, agogo…
  - La séance se termine par la « roda » ou les participants « jouent » et essayent de mettre en pratique les mouvements.

- ***Intervenant :***
  - L'intervenant, **Reinaldo SANTOS SILVA** est brésilien. Il a débuté la capoeira à l'adolescence, il est arrivé en France en 2003, il est aujourd'hui au plus haut grade de la capoeira « Mestre ».

LA PARTICIPATION DEMANDÉE POUR LA JOURNÉE **N'EXÈDERA PAS 150 €** !

Coupon d'inscription à l'animation itinérante : « Capoeira »
à retourner avant le 25 mai 2015 à Jennifer BABAUD

L'association de ……..….. souhaite faire intervenir Reinaldo SANTOS SILVA durant les vacances estivales, dans le cadre de son Accueil de Loisirs.

Dates souhaitées : 1er choix : le……..…… / 2ème choix : le ……..…….

☐ Un groupe de 10 à 20 jeunes sur une journée complète, de **8 à 12 ans**
☐ Deux groupes de 10 à 20 enfants à tour de rôle : **5-7 ans et 8-12 ans**

Personne de l'association à contacter :

M./Mme ……..... ☏……..……

RÉUNIONS DE SECTEURS LOISIRS ENFANCE-JEUNESSE

Comme nous vous l'annoncions dans les « Infos du Mois » précédentes, le mois de mai annonce l'arrivée des réunions de secteurs Enfance-Jeunesse !

Comme chaque année, nous vous proposons de nous retrouver afin de vous accompagner dans la préparation de vos Accueils de Loisirs été. Nous vous proposons ces rencontres en secteur pour : poser vos questions, échanger sur vos projets, vos idées, (re)découvrir la législation, avoir un coup de main pour le budget.

À l'ordre du jour :

1. ***Préparation des documents administratifs et des budgets prévisionnels.***
2. ***Mise à jour du guide du responsable.***
3. ***Législation des Accueils de Loisirs.***
4. ***Informations diverses : animation itinérante, séjours courts…***

Où ?	**MONTIPOURET**, Salle des Fêtes
Quand ?	**Lundi 18 mai** à 18h00
Pour qui ?	Les associations d'Ardentes, Luant/La Pérouille, Le Magny, les 2 M (Mers-sur-Indre/Montipouret), Sainte-Sévère, Velles et Vicq-Exemplet

Où ?	**DIORS**, Salle des Associations
Quand ?	**Mardi 19 mai** à 18h15
Pour qui ?	Les associations de Brion, Coings, Diors, Étrechet, Mâron, Neuvy-Pailloux, Vatan et Vineuil

Où ?	**ÉCUEILLÉ**, Maison des Associations (Rue Bernard DAVID)
Quand ?	**Mercredi 20 mai** à 18h00
Pour qui ?	Les associations de Clion-sur-Indre, Écueillé, Lye/Fontguenand, Levroux, Poulaines, Saint-Genou et Vicq-sur-Nahon

Où ?	**THENAY**, Petite Salle du Foyer (au-dessus de la Mairie)
Quand ?	**Jeudi 21 mai** à 18h00
Pour qui ?	Les associations de Bélâbre, Chaillac, Éguzon, Mosnay, Saint-Benoît-du-Sault et Thenay

- **Si toutefois vous n'êtes pas disponible à la date qui vous concerne, joignez-vous à un autre groupe !**
- **Merci de faire part de votre présence à votre référente *avant le 15 mai 2015.***

UN AIR DE VACANCES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS D'AVRIL

En ce moment, ce sont **13 accueil de loisirs** qui offrent aux enfants de nos campagnes des loisirs, activités et sorties pédagogiques.

Familles Rurales permet ainsi à 200 enfants du milieu rural de découvrir, partager des moments de plaisir et de convivialité encadrés par des équipes d'animation motivées.

N'oublions pas que les Accueils de Loisirs qui ouvrent leurs portes pendant les périodes de vacances donnent ainsi la possibilité aux familles d'accéder à un moyen de garde de proximité et facilite ainsi l'organisation familiale.

DECLARATION DES ALSH ETE

Accueils de Loisirs été 2015

Nous vous rappelons que vos Accueils de Loisirs doivent être déclarés **2 mois avant l'ouverture**. ATTENTION : passé ce délai, un blocage automatique est activé par la DDCSPP !

Vous devez donc déclarer au plus tard **AVANT LE 5 MAI 2015**, vos accueils d'été.

ATTENTION : Vous devez vérifier que les locaux enregistrés soit les bons et modifier les déclarants (organisateur) si un changement de président à eu lieu dans l'année. Vos locaux doivent être habilités par une Commission de Sécurité de moins de 5 ans.

INFO : FESTIMÔMES, UN FESTIVAL POUR LES ENFANTS

Le festival « FESTIMÔMES » accueil cette année encore les accueils de loisirs : **le 9 juillet 2015, au parc de Beauvais à Romorantin.**

Les objectifs de ce festival :

- *Créer un événement festif et culturel pour les enfants des accueils de loisirs.*
- *Permettre la rencontre et les échanges entre les acteurs des accueils de loisirs.*
- *Permettre la découverte d'activités éducatives et culturelles aux enfants.*

Au programme : 26 activités à découvrir et 4 spectacles !!

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée et sont limitées à 800. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site de l'Association de Développement des Centres de Loisirs : www.adcl41.org ou les contacter au 02 54 76 09 42.

JEUNESSE

BIENTÔT LES INSCRIPTIONS AU RASSEMBLEMENT JEUNESSE

Nous vous rappelons que la Fédération Départementale propose les **29 et 30 juillet** prochains un **rassemblement pour les jeunes (12 - 25 ans) de notre réseau.**

Inscrivez cette date à vos plannings d'Accueil de Loisirs ! Des activités spécifiques à ce public seront programmées avec entre autres : des démonstrations de hip- hop, des initiations capoeira, skate, BMX, des concerts, pique-nique géant !

Le comité organisateur composé de 8 jeunes de notre réseau prépare activement cette rencontre afin qu'elle soit la plus festive possible !

LE GROUPE NATIONAL JEUNES EN CAMPAGNE !

Le groupe national « jeunes » démarre sa campagne de recrutement pour le prochain Comité National Jeunesse !

Place aux jeunes ! C'est la perspective prise par Familles Rurales en lançant en 2013 sa dynamique jeunesse. L'idée est proposer aux jeunes du milieu rural de mettre en place des actions, des projets tout en les accompagnant… En 2015, les actions se développent un peu partout sur le territoire, l'action jeunesse se structure, en créant des comités départementaux, régionaux, et un comité national. À chaque niveau, les jeunes se réunissent pour coordonner l'action sur leur territoire, se donner les bons tuyaux, discuter, rigoler aussi…

Si tu es impliqué dans des actions Familles Rurales, si tu es jeune et dynamique… Alors en route pour la capitale, participe au prochain comité et rejoins Nathanaële, Kylian, Estelle, Loïc, Perrine, Jessica, Jérémy, Laura, Romain… Si tu participes à une activité Familles Rurales, ou si tu souhaites t'investir dans des actions, n'hésite pas à contacter les responsables de l'association Familles Rurales pour mettre en œuvre tes projets ou apporter tes idées…

Pour quoi faire ? Parce que c'est eux qui en parlent le mieux (et aussi parce qu'ils le valent bien). C'est à travers une vidéo (que pouvez retrouver en suivant le lien suivant : http://www.jeunesaction-lesite.fr/si-tu-as-des-idees-engage-toi/) que les membres du groupe national nous expliquent tout l'intérêt de participer et de s'engager, le tout dans la bonne humeur et la convivialité !

PREVENTION-ÉDUCATION

L'AGENDA DE MAI

- ***5 Ateliers « Cuisine & Santé » (14h)***

VOUILLON, le 11 mai	*Courgettes farcies revisitées ; Tarte aux fraises revisitée*
CHATILLON sur Indre, le 15 mai	*Filet de flétan aux noisettes* ; *Madeleines vitaminées à l'orange*
ARGY, le 19 mai	*Filet mignon de porc en croûte ; Moelleux aux poires et carambars*
GARGILESSE, le 22 mai	*Filet de flétan aux noisettes ; Mousse des îles*
ARDENTES, le 29 mai	*Gratin du soleil ; Petits cakes aux pralines roses et framboises*

- ***3 Ateliers «Nutrition pour les enfants »***

VICQ EXEMPLET, le 5 Mai
14h-16h

St BENOIT DU SAULT, le 6 Mai
10h-12h

« *C'est moi le chef* »
Cuisine, dégustation, équilibre alimentaire et jeu sportif, Atelier animé par une diététicienne du CODES.

LOURDOUEIX St MICHEL, le 6 Mai
14h-16h

Atelier Nutrition « Légumady »
Animation éducative et ludique autour des sens, pyramide alimentaire… Animé par une diététicienne du CODES

« Sécurité Routière »

CLUIS

Le **21 Mai** à 14h 00

Révision du code de la route

Animé par un conseiller Prévention

Action réalisée en partenariat avec GROUPAMA

Atelier « Santé »

VOUILLON

Le **20 Mai** à 20h00

Atelier « Santé et Environnement »

Echanges autour des questions de pollution : l'air, le bruit, l'alimentation, les ondes électromagnétiques…

Animation réalisée par une infirmière

(diaporama)

SERVICE A LA PERSONNE

RECONDUCTION DES ATELIERS DE SOCIO-ESTHÉTIQUE AU PUBLIC VIEILLISSANT

Pour la seconde année consécutive, l'UDAF de l'Indre a obtenu un financement de la CARSAT du Centre afin de proposer et mettre en place des ateliers de socio-esthétique au public vieillissant et résidant à leur domicile, accompagné dans le cadre du maintien à domicile par les associations et mouvements familiaux.

Sur 2014, 3 secteurs (Vatan, Chaillac et Martizay) ont testé ce concept avec succès et bonheur pour :

- ***Permettre de valoriser la personne par le biais de soins et de conseils en esthétique***
- ***Favoriser un mieux-être.***
- ***Encourager la communication et le lien social à travers une rencontre en groupe.***

Ces ateliers principalement financés par la CARSAT du Centre, les associations locales n'ont plus qu'à trouver une salle sur leur commune pour accueillir le public âgé résidant à leur domicile.

Les associations proposeront les ateliers aux personnes accompagnées et les socio-esthéticiennes de l'UDAF œuvreront auprès de ce public sous forme d'atelier.

- ***L'hygiène des mains, de la peau sera abordée.***
- ***Des conseils en image et en coiffure seront donnés.***
- ***Les produits cosmétiques d'usage quotidien seront explorés.***

Contact : Fédération Familles Rurales
Mme Hélène MANCIC
02 54 08 71 71
helene.mancic@famillesrurales.org

RAPPEL SUR LA LEGISLATION DU 1ER MAI : UN JOUR FERIE PAS COMME LES AUTRES !

Le 1er mai est le seul jour de l'année payé et chômé, à condition que cela tombe un jour habituellement travaillé !

- Le 1er Mai est un jour férié : les jours fériés, pas de tâches ménagères
  - ☞ Ce sont des heures non travaillées et payées.
    (Attention donc à ne pas faire « récupérer » par les aides à domiciles les heures non travaillées du 1er mai, cela reviendrait à les payer 2 fois !

- Seules les interventions indispensables (lever, toilette, habillage, préparation de repas, coucher, change de protection…) sont donc réalisées.
  - ☞ Ce sont des heures travaillées et payées double.

VIE DE LA FEDERATION

PERSONNEL DE LA FEDERATION

Le Service ANIMATION

- Dans les « Infos du Mois » précédentes, nous vous informions que **Violyne LEBEAU** endossait la responsabilité du service. Pour lui permettre d'assumer pleinement ce nouveau rôle, quelques modifications ont dû être effectuées dans ses missions.

  C'est ainsi qu'elle laisse les associations d'Ardentes, Coings, Saint-Maur et Villers-les-Ormes aux bons soins de Jennifer BABAUD.

Le Service MAINTIEN A DOMICILE

- Mathilde, la petite fille de **Stéphanie TURUMEL** (CRH) a l'honneur de vous annoncer que son petit frère Gabin, est arrivé le 15 avril ! Ce petit bout de chou fait le bonheur de la famille TURUMEL que nous félicitons vivement. Nous souhaitons la bienvenue à Gabin, qui sait, peut-être futur bénévole à Familles Rurales ?

Le Service MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

- Nous avons le plaisir de vous informer de l'arrivée d'un bébé au service MJPM. **Émilie DESPAX** (Mandataire) a donné naissance à une douce Margot. Nous adressons tous nos vœux de bonheur aux heureux parents et la bienvenue à cette petite fille.
- L'arrêt maladie de **Catherine MAIRE** (Mandataire sur les secteurs d'Issoudun et Buzançais) est prolongé. **Ramatoulaye-Marie ROUSSEL** continue d'assurer son remplacement.

HOMMAGES…

Françoise RESSEGUIER

Nous tenions, dans ces « Infos du Mois », à rendre hommage à Françoise RESSEGUIER, (association Familles Rurales de Condé) membre du Conseil d'Administration depuis plusieurs décennies. Malgré son âge et son handicap, elle n'a cessé de se mettre au service des familles et des adhérents, notamment dans le domaine de la consommation. Elle a mis un point d'honneur à continuer sa mission de « veilleur conso » jusqu'au bout. Nos pensées vont à sa famille.

Robert TAILLEBOURG

Nous avons appris le décès de Robert TAILLEBOURG, qui a fait partie de l'équipe de fondateurs du Mouvement Familles Rurales dans l'Indre. Militant, il a œuvré pour le développement du mouvement familial dans l'Indre et créé les Travailleuses Familiales dans le département, dans son souci de soutenir les familles dans leur vie quotidienne. N'oublions pas aussi qu'en tant qu'élu local et conseiller général, il a énormément œuvré pour le développement du maintien à domicile pour les personnes âgées. Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille.

FONCTION EMPLOYEUR

INFO DE POLE EMPLOI : DU NOUVEAU POUR LES CONTRATS UNIQUE D'INSERTION ET LES CONTRATS D'AIDE A L'EMPLOI

À titre exceptionnel, l'État accorde une dérogation sur la durée des CUI CAE dans les secteurs liés au tourisme à l'animation et la culture pour cet été.

En effet il est possible de faire des conventions CUI CAE pour cet été d'une durée de 6 mois ; le taux de pris en charge est de 60 ou 80% selon les publics.

Si vous êtes intéressés, veuillez contacter le service employeur de Pôle Emploi au 02 54 53 68 26.

TIENS, UNE IDEE D'ANIMATION !

L'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE

Un partenariat entre Familles Rurales et l'association Éco-Logis du Berry pourrait bien voir le jour, dans le but de proposer des animations aux Accueils de Loisirs.

C'est pourquoi, nous avons le plaisir de vous informer d'une animation en forêt de Châteauroux le dimanche 17 mai, de 9h30 à 17h (prévoir son pique-nique, une boisson et des chaussures de randonnée).

Au programme : en savoir plus sur l'écologie forestière (situation, biotope, peuplement), les arbres (leur traitement, reproduction, utilisation), balade autour de l'étang de Berthommiers, des deux frères et des douves de l'ancien château de la Mothe
À midi ; pique-nique

Renseignements / Inscriptions : Association Éco-Logis du Berry
21 Route de Touche Renard 36500 SAINTE-GEMME
06 62 58 82 09
ecologie36@free.fr

AGENDA

MAI

Mercredi 1er mai
→ *Interdiction de travailler*

Jeudi 7 mai
→ Comité « Jeunes » Organisateur

Lundi 11 mai
→ Réunion « cantonale » du Cher

Lundi 18 mai
→ Réunion de secteur Loisirs Enfance-Jeunesse à Montipouret

Mardi 19 mai
→ Réunion de secteur Loisirs Enfance-Jeunesse à Diors

Mercredi 20 mai
→ Réunion de secteur Loisirs Enfance-Jeunesse à Écueillé

Jeudi 21 mai
→ Commission « Enfance-Jeunesse »
→ Réunion de secteur Loisirs Enfance-Jeunesse à Thenay
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur de Tournon-Saint-Martin

Jeudi 28 mai
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur d'Écueillé

Samedi 30 mai

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

en présence de Dominique MARMIER, Président de la Fédération Nationale

JUIN

Lundi 1er juin
→ Bureau de la Fédération Départementale

Mardi 2 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur de Levroux

Jeudi 4 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur de Buzançais

Lundi 8 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur d'Aigurande

Mardi 9 juin
→ Commission « Vie Associative »
→ Conseil d'Administration de la Fédération Départementale

Jeudi 11 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur de Valençay

Samedi 13 juin
→ Assemblée générale de la Fédération Régionale Familles Rurales du Centre

Jeudi 18 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur de Saint-Christophe-en-Bazelle

Vendredi 19 juin
→ Assemblée générale de l'UDAF

Lundi 22 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur de Saint-Benoît-du-Sault

Jeudi 25 juin
→ Réunion d'Aides à Domicile Secteur d'Éguzon

Lundi 29 juin
→ Bureau de la Fédération Départementale